

Le château Clément-Pichon

PAREMPUYRE En plein débat sur les pesticides, le groupe Fayat, propriétaire du vignoble près duquel le collège pourrait être reconstruit, réagit

Christine Morice
c.morice@sudouest.fr

Jean-Claude Fayat n'a guère apprécié la manière dont le château Clément-Pichon, propriété du groupe qu'il préside, a été rattrapé par l'actualité, ces derniers mois.

En effet, chaque fois qu'il était question de ce vignoble de 25 hectares basé à Parempuyre, les risques liés à l'utilisation des pesticides sur la santé des populations revenaient invariablement. Surtout chez le Collectif des parents d'élèves mobilisés pour s'opposer à la reconstruction du collège de Parempuyre par le Département sur un terrain municipal proche des vignes de ce domaine (lire nos précédentes éditions).

« Un devoir sociétal »

« Nous avons été injustement attaqués », estime Jean-Claude Fayat avant d'abattre sa carte maîtresse : la conversion prochaine au bio du château Clément-Pichon. « Il s'agit d'un devoir sociétal. Au-delà des vignobles, nous sommes dans une démarche environnementale au sein du groupe », assure le président, en reconnaissant que les choses se sont accélérées, à la suite de la polémique liée à la reconstruction de cet établissement jugé trop petit.

Dans un premier temps, le vignoble Clément-Pichon devrait décrocher directement la norme HVE3 (haute valeur environnementale) laquelle établira de manière officielle la pratique d'une « viticulture raisonnée » qu'il affirme avoir déjà mise en place. « Nous espérons obtenir cette certification cette année, précise Gwendeline Lucas, directrice générale des vignobles Fayat. La procédure a été lancée en septembre. » Date à laquelle la polémique a débuté.

« En fait, nous utilisons le moins possible de phytosanitaires dans nos vignes et tous sont autorisés, insiste Gwendeline Lucas. Nous effectuons des traitements à base de cuivre et de soufre jusqu'à la floraison et des pesticides seulement en cas de maladie », assure-t-elle, tout en reconnaissant que « des traces » de glyphosate et d'agents chimiques

ayant des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) pourraient être décelées sur le domaine viticole.

Sur cinq hectares d'abord

La directrice générale des vignobles Fayat ne donne en revanche aucune date précise concernant cette conversion au bio qui devrait se faire dans la foulée de la certification HVE3. « Nous allons commencer par la parcelle de 5 hectares, la plus proche des habitations », précise Jean-Claude Fayat qui souhaite sortir de cette situation « par le haut ».

Mais l'homme d'affaires ne se contente pas de cette annonce. Il semble avoir dans son jeu d'autres

« Nous utilisons uniquement des produits autorisés pour traiter nos vignes, et le moins souvent possible »

cartes susceptibles de stopper les projets du Département qui étudie d'ailleurs une nouvelle option. Laquelle consisterait à reconstruire le collège sur son site actuel. Ce qui impliquerait l'installation d'un collège provisoire et la création d'infrastructures sportives sur le terrain proche des vignes de Clément-Pichon.

Une action en justice ?

Le groupe Fayat envisage de lancer une action en justice contre le Plan local d'urbanisme (PLU) et la modification concernant la parcelle incriminée devenue constructible. « Ce terrain a été cédé à la Ville de Parempuyre en 1991 par le vignoble Clément-Pichon », s'agace Jean-Claude Fayat. « Il est bien spécifié sur l'acte de donation qu'il devait rester inconstructible. Il s'agit en fait d'un espace vert mis à la disposition des habitants ». Une affirmation qui ne semble pas inquiéter la maire de Parempuyre, Béatrice de François. « Depuis, la réglementation a évolué », se défend-elle.

L'argument mis en avant par le propriétaire du vignoble est soutenu par les riverains de l'association Préservons notre paysage urbain



Jean-Claude Fayat et Gwendeline Lucas, directrice générale des vignobles Fayat. PHOTO STÉPHANE LARTIGUE



Le collège Porte du Médoc doit être reconstruit près des vignes du château Clément-Pichon car il est jugé trop petit. PHOTO G. BONNAUD

qui défendent ce poumon vert. Ils évoquent aussi une autre question pointée par le groupe Fayat : la parcelle en question se trouve dans le périmètre de protection de 500 mètres du château, lequel fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments historiques. Ainsi, toute construction doit-elle faire l'objet d'une autorisation des bâtiments de France.

« Nous souhaitons aujourd'hui faire valoir nos droits et aussi prendre part au débat local dans le cadre d'une démarche de concertation », plaide Jean-Claude Fayat.

SUD OUEST.fr

Retrouvez en vidéo l'interview de Jean-Claude Fayat.

Abonnés.

Un collège en

MONTUSSAN Le futur collège sera bâti sur une ancienne prairie. Il accueillera près de 800 élèves dès 2022

« L'emplacement du terrain est parfait », lance le maire de Montussan, Frédéric Dupic. C'est à proximité du bourg et de l'église de la commune, au milieu de 17 hectares de champs agricoles où paissent des vaches, que le futur collège du secteur ouvrira ses portes à la rentrée 2022. « Les premières vignes sont loin », rassure le maire. Aucune voix ne s'est d'ailleurs élevée pour mettre en garde contre le risque sanitaire lié aux pesticides.

Profitant de la cession de parcelles par une famille de Montussan, Frédéric Dupic annonce aussi la construction d'une rési-